CAUE de l'Ardèche

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 19 OCTOBRE 2023
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Conseil d'administration du 6 avril 2023 : validation du compte rendu
- Présentation d'un accompagnement de collectivités par le CAUE : Saint-Vincent-de-Barrès
- Budget :
  - Point budget 2023 et préparation 2024
  - Préparation convention pluriannuelle avec le Département
- Ressources humaines :
  - Stratégie bâtimentaire – Mobilisation fonds vert : Projet de partenariat avec la DDT de l'Ardèche
  - Point d'actualité sur la convention collective nationale des CAUE
- Projet d'orientation :
  - Echanges sur l'élaboration de l'offre pédagogique du CAUE
  - Retours sur l'opération « Enfants du Patrimoine » 2023
  - Journée départementale des paysages et exposition « Paysages mobilisés »
  - Réflexion « Enjeux patrimoniaux et performance énergétique »
  - Catalogues formes urbaines denses et qualitatives : projet de partenariat DDT
  - Valeurs d'exemple
- Actualités / Partenariat
  - Retour sur rencontre SDEA/CAUE/Département
  - Information programme européen AURA LEADER Ardèche
- Questions diverses

Le 19 octobre 2023 à 18h00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, maire de Prunet
Célia AUZOU, architecte (en visio)
Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche
Céline BODDAERT, représentant la Direction académique des services de l'Education nationale
Jérôme BOSC, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche
Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac
Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche
Ali-Patrick LOUAHALA, représentant l'Association des maires de l'Ardèche, maire de Gluiras
Brigitte MOREL, secrétaire du bureau CAUE de l'Ardèche
Hervé OZIL, administrateur du CAUE
Robert ROUX, 2ème vice-Président du CAUE, gérant bureau d'études d'architecture
Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes
Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

SC

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE
Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance
Julie GODEL, conseillère architecte
Patrick YIU, conseiller architecte

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Thierry AUMAGE, directeur académique des services de l'Education nationale
Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture
Christian FEROUSSIER, président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux
Hélène LACROIX, trésorière du Bureau CAUE de l'Ardèche
Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture
Fabienne MUNOZ, présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat
Régis PERIER, représentant la Chambre d'Agriculture
Ingrid RICHIOUD, vice-présidente du Département, adjointe au maire de Tournon- sur- Rhône

Sandrine CHAREYRE vice-présidente ouvre la séance et préside ce conseil d'administration en l'absence de Christian FEROUSSIER en énumérant la liste des excusés et en proposant un tour de table avec l'arrivée de Céline BODDAERT représentant la Direction académique des services de l'Education nationale au CA du CAUE.

Elle donne la parole à Julie GODEL qui a rejoint l'équipe du CAUE en septembre 2023 en tant que conseillère architecte pour une présentation rapide de son parcours professionnel.

Jérôme DAMOUR propose de partager l'actualité du CAUE par une présentation d'un dossier d'accompagnement de collectivité et laisse la parole à Patrick YIU, conseiller architecte.
Celui-ci présente le site du Rieutord sur la commune de St Vincent de Barrès, ancien camping en gérance, lieu de convivialité pour les habitants. Une réappropriation des lieux dans une logique d'économie de moyens a été réfléchie.
La commune a lancé une procédure de consultation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre avec remise d'intentions indemnisée de 1000 euros. Plusieurs philosophies d'approche du projet ont été proposées par les équipes candidates. Les candidats retenus sont Estève et Dutriez pour la partie bâtiments et Atelier L pour les espaces publics.

1. Conseil d'administration du 6 avril 2023 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du 06/04/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Budget

2.1 Point budget 2023 et préparation 2024 :

La Vice-Présidente précise que le budget a été présenté à l'AG du 8 juin 2023.

Les charges :

Les charges s'élèvent à **901 968 €** (996 105 € présentés en juin)

- Les charges de fonctionnement : s'élèvent à 167 982 € (167395 € présentés en juin 2023). Elles sont stables.
- Le programme d'actions : montant de dépenses 19 737 € (59 472 € présentés en juin 2023). Cette différence de dépenses a plusieurs causes :
  L'opération « Bons plan(t)s » n'a pas été réalisée en 2023, sur l'action « hall grand ouvert » il y a eu moins de dépenses que prévu, l'action « nouveaux outils de communication » n'a pas

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

BC

été engagée, sur les actions « Prends ton casque », « réseau des acteurs » et « formation pro » il y a eu moins de dépenses dû à une prise en charge par des partenaires et en raison d'actions reportées.
La différence est liée aussi à la présence de provisions antérieures pour un montant de 11500 € pour deux actions « paysages forment la jeunesse » et « Atelier hors les murs » qui ne seront pas nécessaires (co-financement LEADER).
A contrario sur l'action « paysages mobilisés », une des deux actions « phares » de 2023, il y a eu un peu plus de dépenses que prévu.

- Les charges liées au personnel : s'élèvent à 714 249 € (769 238 € présentés en juin 2023)
  Les ressources humaines sont maintenues, il y a eu moins de dépenses dû au non-remplacement du CDI urbaniste « Anaïs PIOLET » , au temps de latence dans le recrutement du remplaçant de Vincent LHERM et au remboursement de l' arrêt maladie de Guylaine MAGNIEZ
  Des ajustements sur les temps de travail des salariés ont été réalisés pour faire face à la charge de travail actuelle ainsi qu'une réorganisation du conseil en urbanisme auprès des collectivités.

Les recettes :

Le montant des recettes s'élève à **911 791 €** (894 380 € présentés en décembre 2022).

- Taxe d'aménagement : 700 000 euros.(+100 000 euros).
- Les conventions signées avec les collectivités en 2023 : 83521 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (103 500€ présentés en décembre 2022, lissage 2023/2024 en fonction niveau de réalisation des accompagnements).
- Les adhésions : 16620 € sont attendus (15 000 € présentés en décembre 2022).
- Les subventions liées au programme d'actions : 29921 € euros

Résultat légèrement positif avec + 9 823 €. Il est essentiellement dû à l'évolution de la masse salariale ainsi que des actions non lancées ou moins consommatrices.
Le fonds associatif sera de 278 333 euros fin 2023.
Prévisions sur 2024/2028 :

- Intégration de la taxe d'aménagement à 800 000 euros à partir 2024 jusqu'en 2028
- Intégration de l'évolution des dépenses liées à l' inflation et au point d' indice
- Sur 2024/2025/2026 : le budget passe, des questionnements certains à partir de 2027/2028

Sandrine CHAREYRE souligne la nécessité impérieuse d'augmenter la part du Département. Il faudrait intégrer le temps passé par salarié dans les demandes de subventions.
Wesley BAUDEZ demande si on a l'assurance du versement des 800 000 euros.
Sandrine CHAREYRE répond qu'il faut attendre la commission permanente du 8 décembre pour que les 800 000 euros soient validés.
Laurence ALLEFRESDE alerte sur la vigilance à ne pas trop charger l'équipe avec les actions du projet d'orientation.
Wesley BAUDEZ s'étonne qu'il n'y ait aucun document transmis en amont du CA ou mis sur table ce jour. Les pièces complémentaires budgétaires ou autres devraient être envoyées car le tableau budgétaire projeté n'est pas compréhensible sans la totalité des lignes.
Robert ROUX souligne que le CAUE a besoin de faire de la communication tout azimut vers les collectivités locales, les particuliers et l'Education nationale. La presse n'est pas utilisée suffisamment. Il ajoute que les salariés travaillent énormément pour faire du bien au territoire.
Céline VIDALLET se questionne sur le devenir du CDD de Kévin DOUSSAINT à son échéance, y aura -t-il transformation en CDI ?
Jérôme DAMOUR répond que l'objectif est de pérenniser ce poste, il précise que Kévin DOUSSAINT est paysagiste avec aussi une formation urbaniste.
Brigitte MOREL appelle à être vigilant sur le fait que les actions du Département ne soient pas exponentielles.

2.2 Préparation convention pluriannuelle avec le Département :

Sandrine CHAREYRE évoque le convention pluriannuelle qui est en cours d'élaboration.
Un travail est effectué avec les services techniques du Département. Une validation de la convention par le Département est attendue par un vote le 8 décembre en commission permanente du Conseil départemental.
L'enjeu de la convention est un engagement financier sur 2024/2028 avec 800 000 euros /an garantis, une visibilité sur 5 années et un partenariat renforcé avec le Département.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

8

La convention identifie plusieurs axes de coopération et de partenariats.
Ces partenariats pourront donner lieu à des conventions pour lesquelles des modalités techniques et financières spécifiques seront définies au cas par cas.
Des thématiques sont pré identifiées :
- La contribution aux réflexions liées à l'aménagement des espaces extérieurs des collèges.
- L'accompagnement des réflexions sur les bâtiments départementaux en lien notamment avec la démarche de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), le plan d'actions Energie Climat et l'adaptation au changement climatique.
- La participation au jury de concours lors de certaines consultations de maîtrise d'œuvre.
- La participation aux dossiers de « traversée de village » ou d'espaces publics accompagnés par le Département. La participation aux réflexions sur des aménagements urbanistiques ou paysagers en lien avec des projets routiers ou d'infrastructures portés par le Département.
a co-construction d'opérations liées :

- à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti,
- à l'utilisation des ressources locales et savoir-faire locaux dans les projets d'aménagement (bois, pierre sèche, etc.)
- aux actions culturelles et d'éducation au territoire en lien avec l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et les paysages.

- L' appui à l'aménagement de sites liés à la politique Espaces Naturels Sensibles et aux actions de sensibilisation à travers une entrée paysage, la participation aux démarches type "Opération Grand Site".
- Des partenariats avec le service de communication du Département en vue d'accentuer la visibilité des projets portés par le CAUE ou partagés avec le Département.
- L' organisation de journées d'échange métiers pour partager des pratiques professionnelles.

La convention propose des mutualisations et synergie dont notamment :
- L' accès à la convention de groupement permanent de commandes avec le Département.
- La mobilisation des outils et compétences du Département en matière de communication notamment à travers la mobilisation du service impression et relais média.

Cette convention assure une sécurité sur les trois prochaines années. Une vigilance est nécessaire sur les années suivantes.
Jérôme DAMOUR précise que le projet de convention est partagé avec les différentes directions du Département.
Céline VIDALLET s'interroge sur la nombre de thématiques qui semble élevé.
Jérôme DAMOUR indique qu'il s'agit de pistes de travail à définir et prioriser chaque année en tenant compte de la priorité donnée à l'accompagnement des collectivités.
Sandrine CHAREYRE ajoute qu'il faudra être très vigilant sur le fait que le partenariat avec le Département ne contrarie pas les missions du CAUE auprès des collectivités

3- Ressources humaines

Jérôme DAMOUR fait un point rapide sur les ressources humaines : départ de Vincent LHERM architecte, arrivée de Julie GODEL architecte, poste d'urbaniste d'Anaïs PIOLET non remplacée. La pérennisation du poste de Kévin DOUSSAINT paysagiste est un enjeu important : en effet, le CAUE reçoit de nombreuses sollicitations des collectivités pour des accompagnements d'espaces publics, de traversée de bourgs, de projets d'urbanisme, d'aménagement de cours d'école et d'interventions scolaires notamment des lectures de paysage.

3.1 Stratégie bâtimentaire – Mobilisation fonds vert : Projet de partenariat avec la DDT de l'Ardèche

Jérôme DAMOUR présente ce point.
Rénover, réhabiliter, vendre, détruire ou déconstruire ? Les communes, souvent confrontées à un manque d'ingénierie locale, sont souvent démunies pour répondre à ces questions. Celles-ci nécessitent une vision transversale qui ne se limite pas à des enjeux techniques et énergétiques mais doit interroger les différents usages présents ou futurs des bâtiments.
Dans le cadre de ses missions statutaires, le CAUE de l'Ardèche propose un accompagnement transversal des collectivités qui intègre les enjeux de transition écologiques et énergétiques, de sobriété et de frugalité (réemploi, recyclage, éco-construction, etc.), de qualité de vie et de confort.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

8c

L'objectif de la DDT est de faciliter pour les communes la mise en œuvre de feuilles de route plutôt que de réaliser des investissements au coup par coup sans vision d'ensemble (et demande de subvention au coup par coup).
Le « Fonds vert », fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, constitue une opportunité pour aider les collectivités dans des stratégies bâtimentaires globales : renforcement des performances environnementales et adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, mutualisation et optimisation du parc immobilier, etc.
Un partenariat avec la DDT est à l'étude pour une mobilisation des compétences du CAUE avec un appui financier pour répondre au mieux aux sollicitations des collectivité sur ce type de projet.
Cet appui financerait un poste d'architecte conseiller pour la mise en œuvre de stratégies bâtimentaires à 80 %, 20 % resterait à la charge CAUE.
Un test sur un an serait fait, avec la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire sous réserve de la poursuite des financements fonds vert.
Jérôme DAMOUR précise que si les 80 % ne sont pas garantis, il n'y aura pas ce recrutement.
Jean-François VILVERT demande si un nombre de dossiers a été quantifié.
Jérôme DAMOUR précise que 5 à 10 dossiers ont été quantifiés. Il ajoute que ce projet a une valeur pédagogique sur la façon de construire des bâtiments avec sobriété.
Guy BOUCHER remarque que pour sa commune Jaujac un projet de rénovation énergétique du groupe scolaire est en cours, un diagnostic est fait avec le SDE et ensuite une demande vers le fonds vert.
Il trouve surprenant que le CAUE demande du fonds vert.
Jérôme BOSC précise que le fonds vert a plusieurs axes. Il sert à calibrer les projets qui se construisent et sert aussi à mettre en œuvre des projets qui apportent un plus sur le volet de la transition. Le CAUE lui interviendrait en amont.
Guy BOUCHER ajoute qu'il faudra préciser pour les collectivités à qui demander de l'ingénierie.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président à mobiliser les subventions nécessaires pour cette opération « *Stratégie bâtimentaire* »
Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'autorisation pour le Président à mobiliser les subventions nécessaires pour cette opération « *Stratégie bâtimentaire* »

3.2 Point d'actualité sur la convention collective nationale des CAUE

Jérôme DAMOUR rappelle le contexte historique :

- En 2007, la Convention Collective Nationale CCN CAUE (un peu plus de 1000 salariés) est signée, après 10 ans de travail.
- En 2016, une réforme relative aux branches supprime à court terme toutes les branches de moins de 5000 salariés. Un accord est à trouver avant décembre 2023.
- En 2017, rassemblement de 5 réseaux nationaux FNCAUE, FNAU, FLAME, CNER et ANIL pour convenir d'une convention collective commune.
- De 2017 à juillet 2023, des échanges ont lieu entre collèges salariés et employeurs. La démarche patine, aucun accord n'est obtenu entre les collèges.
- En juillet 2023, un des réseaux partenaires se retire, à moins de 5000 salariés la branche ADITIG n'a plus d'avenir.
- Septembre 2023 : face à la situation de blocage, le ministère du travail devra rattacher les CAUE à une autre CCN. Les CAUE sont dans l' attente dun retour du Ministère.

L'enjeu est de pérenniser les dispositions de la convention collective actuelle pour les salariés du CAUE de l'Ardèche, avec la possibilité d'un accord d'entreprise pour les maintenir.

La FNCAUE devrait apporter son appui à la rédaction d'accord d'entreprise qui permettrait de conserver les termes de la convention collective actuelle.

Wesley BAUDEZ souligne qu'il est injouable de sortir un document d'ici le 1er décembre 2023 date où la convention collective actuelle deviendra caduque. L'opportunité est de conserver des acquis de la convention actuelle voire d'en ajouter.
Jérôme DAMOUR indique l'objectif prioritaire de maintien des avantages acquis par la CNN et que les améliorations dépendront des limites budgétaires du CAUE.
Chaque CAUE pourrait mettre en place un accord d'entreprise.
Wesley BAUDEZ demande à ce que le Conseil d'administration du CAUE s'engage à côté des salariés sur le maintien des avantages acquis.
Le Conseil d'administration relaiera au Président cette demande.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

SC

Patrick LOUAHALA et Sandrine CHAREYRE ajoutent qu'a minima il faut maintenir ce qui existe aujourd'hui dans la convention collective.
Le CA se prononce favorablement pour le maintien de ce qui existe aujourd'hui dans la convention collective.
Jérôme DAMOUR précise que le CSE va travailler sur cet accord d'entreprise à créer.

4 . Projet d'orientation :

Jérôme DAMOUR souligne quelques actions de ce projet d'orientation :

4.1 Echanges sur l'élaboration de l'offre pédagogique du CAUE
Patrick YIU travaille sur l'offre pédagogique avec Isabelle DESCOURS. Comment présenter les actions du CAUE avec le public scolaire ?
Quatre enjeux sont définis : le paysage du quotidien, la citoyenneté, le regard critique et le « faire ensemble ».
Quatre axes de travail ont été définis : prendre soin, faire ensemble, faire société et explorer.
Il s'agit pour le CAUE de faire réseau auprès des enseignants pour mener des actions dans le cadre du PREAC (Pôle ressources éducation actions culturelles) en mobilisant des ressources pédagogiques.
Un inventaire des outils pédagogiques existants au CAUE pourrait être fait avec l'aide d'un stagiaire.
Isabelle DESCOURS précise que les enseignants, chefs d'établissement peuvent déposer des projets sur la plate forme ADAGE où le CAUE est référencé.
Cécile BODDAERT ajoute que le CAUE peut solliciter directement les 13 lycées et 35 collèges.
Patrick YIU souligne qu'il y a une nécessité à dégager du temps pour construire cette offre pédagogique correctement.

4.2 Retours sur l'opération « Enfants du Patrimoine » 2023
En mai le lancement régional des enfants du Patrimoine a eu lieu au lycée Gabriel Faure de Tournon. Des ateliers se sont déroulés durant l'année avec une restitution par des lycéens ambassadeurs le vendredi précédant les journées du Patrimoine sur les thèmes : lycée de demain, lycée dans la ville, patrimoines du lycée, végétalisation. Le lycée a fait des retours très positifs de cette action.

4.3 Journée départementale des paysages et exposition « paysages mobilisés »
Initiation du réseau en 2023 avec une rencontre le 20 octobre. Forte mobilisation de l'équipe pour cette journée au Cermosem qui se clôturera par un vernissage de l'exposition paysages mobilisés.
L'appui de la DREAL est à souligner.

4.4 Réflexion « Enjeux patrimoniaux et performance énergétique »
Lancement d'une réflexion « Enjeux patrimoniaux et performance énergétique » : partenariat entre le CAUE, l'ALEC, l'UDAP (à élargir dans le cadre des « 5 à 7 éco construction » avec le PNR, la CAPEB et FIBOIS)

- Enjeux ambitieux à l'horizon 2050 pour l'économie d'énergie, sobriété/efficacité, énergies renouvelables.
- Enjeu d'une vision globale d'un bâtiment et pas par une intervention « coup par coup », l'approche est confortée par le nouveau dispositif financier de l'État.
- Développer un argumentaire pour des rénovations de qualité avec des matériaux plus valorisants, approche globale avec phasage des travaux.

3 pistes de travail :

- La formation des professionnels avec des « 5 à 7 éco-construction » à envisager en 2024. Voir possibilité de déclinaison du « 5 à 7 » sur le territoire départemental (avec l'appui des intercommunalités). Une formule serait à envisager avec la visite de sites (en mobilisant les ressources BATIP)
- Un temps d'échange à organiser avec les organismes suivants : ANAH, Soliha, Rénofuté
- Une sensibilisation grand public :
    - appui méthodologique « les bonnes questions à se poser dans un projet de réhabilitation », quel est le besoin et la démarche à mettre en œuvre (bâtiments avant 1948 et après).
    - Fiches de sensibilisation (notamment à partir fiche UDAP, fiches des autres CAUE, et travail avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans en cours).

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

BC

Voir possibilité d'un appui de stagiaire sur cette 3ème piste de travail.

Sandrine CHAREYRE remarque qu'Ardèche Habitat n'apparait pas dans les maîtres d'ouvrage ou professionnels à mobiliser.
Brigitte MOREL souligne qu'une réflexion sur les tuiles, enduits pourrait être conduite (toits noirs existants et changement climatique). Il faudrait changer cela dans les PLUi où rien n'apparait en ce sens.

4.5 Catalogues formes urbaines denses et qualitatives : projet de partenariat DDT
La DDT souhaite élaborer un catalogue des formes urbaines denses et qualitatives. Une convention de partenariat avec le CAUE est en cours de rédaction. Une mobilisation d'un stagiaire au printemps 2024 est envisagée.

4.6 Valeurs d'exemple
Valeurs d'exemple, édition 2023 : palmarès régional organisé par UR CAUE où Robert Roux et Brigitte MOREL étaient présents.
Un lauréat ardéchois dans la catégorie « aménagement paysager commune de plus de 2000 habitants » : Aménagement des espaces publics du pont d'Aubenas, paysagiste Atelier L Florine LACROIX
Prix du public 07 : construction d'hébergements sur la commune de Jaujac « La Bastide », architectes Estève et Dutriez.
L'organisation d'un temps de remise du prix en Ardèche est à prévoir en décembre.

4.7 Bons plan(t)s
Relance prévue des visites-conseils au printemps et en été 2024 auprès des communes ardéchoises.

5. Actualités/Partenariat

5.1 Retour sur la rencontre SDEA/CAUE/Département
Le 15 septembre s'est tenue une rencontre qui a permis une présentation des deux structures auprès des conseillers départementaux et l'articulation de leurs missions.
Une poursuite de réflexion sur la signature d'une convention de partenariat est à mener.

5.2 Information programme européen AURA LEADER Ardèche
Le nouveau programme LEADER concerne le périmètre départemental. Il est porté par Arche Agglo.
Le CAUE est présent au comité de programmation avec Robert ROUX titulaire et Jérôme DAMOUR suppléant
Il comporte un programme avec 4 fiches actions :

- Fiche action 1 : (Re)dynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes.
  Dans cette fiche action, les objectifs sont les suivants :
  - Créer/Renforcer le maillage entre centres et périphéries
  - Favoriser la création d'activités innovantes dans les bourgs
  - Développer les mobilités alternatives à la voiture
  - Permettre aux habitants de se (ré)approprier leur territoire de vie
  - Accompagner et appuyer le développement de nouvelles formes d'habitat
  - S'appuyer sur la culture comme levier d'attractivité

  Cela correspond à des thématiques inscrites au projet d'orientation du CAUE 07.

- Fiche action 2 concerne le volet tourisme : un lien ADT/CAUE est activable

- Fiche action 3 concerne les nouveaux modèles économiques

- Fiche action 4 : Développer des projets de coopération, cela comprend les objectifs suivants :
  - Associer les acteurs publics et privés, ainsi que les habitants du territoire ;
  - Renforcer les réseaux d'acteurs ;
  - Permettre le partage des expériences et des compétences de chacun ;
  - Assurer la pérennité des liens créés grâce à des projets de coopération établis sur les programmations LEADER précédentes

  Lien avec réseau des acteurs de l'urbanisme animé par CAUE 07 et PNR Monts d'Ardèche

La mise en œuvre du programme LEADER se fera notamment avec des appels à projets. Le CAUE pourra s'inscrire en partenariat avec Arche Agglo et contribuer à la rédaction des appels à projets et

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

éventuellement coordonner leur mise en œuvre.
Des actions pourront être proposées directement par le CAUE.

Des moyens financiers sont potentiellement mobilisables pour accompagner la mise en œuvre du projet d'orientation du CAUE.

Il est demandé au CA d'autoriser le Président à formuler toute demande de subvention auprès du programme LEADER.
Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'autorisation pour le Président à formuler toute demande de subvention auprès du programme LEADER.

Le projet d'orientation du CAUE comporte plusieurs actions répondant aux enjeux des programmes LEADER et CIMAC ;

5.3 Information programme Convention Inter massif Central / CIMAC

Le programme Massif Central comporte 4 thématiques en écho aux missions des CAUE :
1) La résilience des centre-bourgs
2) La mise en œuvre d'une stratégie paysagère pour l'attractivité du Massif central
3) La valorisation des patrimoines comme moteurs de développement local
4) L'adaptation au changement climatique par la sensibilisation et des actions démonstratives

Un travail est en cours avec les 21 CAUE concernés, en lien avec les quatre unions régionales des CAUE.
Des moyens financiers sont potentiellement mobilisables en 2023 (2000 €) pour accompagner la mise en œuvre du projet d'orientation du CAUE. Des actions inter-CAUE pourront être mises en œuvre sur la période 2024-2027.

Il est demandé au CA d'autoriser le Président à formuler toute demande de subvention auprès du programme Convention Inter massif Central / CIMAC .
Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'autorisation pour le Président à formuler toute demande de subvention auprès du programme Convention Inter massif Central / CIMAC.

6. Questions diverses

Hervé OZIL qui assure la Direction temporaire du Pays d'Art et d'Histoire, demande qu'un membre de cette structure puisse participer aux travaux du Conseil d'administration du CAUE en tant qu'invité.

Jérôme DAMOUR fait part de la demande du syndicat des architectes à ce que M.Robert DUCHAMP puisse représenter le syndicat au Conseil d'administration du CAUE.

Un arrêté préfectoral sera à demander.

7. Dates à venir :

- 20 octobre : journée départementale du paysage
- 30 octobre / 26 janvier : exposition « Paysages mobilisés » présentée au CAUE 07
- CA : 14 décembre, 18h

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine CHAREYRE remercie les participants de leur attention en regrettant l'absence au CA des élus de la majorité départementale et lève la séance à 20 heures 05

La Vice-Présidente

Sandrine CHAREYRE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr